

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 26

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, M. Aboud, M. Aubert, M. Couve, M. Decool, M. Degauchy, M. Gilard,
M. Lazaro, Mme Le Callennec, M. Le Ray, M. Lurton et M. de Mazières

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 6 les deux alinéas suivants :

« a) À la première phrase du I, les mots : « deux régions contiguës » sont remplacés par les mots : « une région, lorsqu'ils sont limitrophes, » ;

« a bis) À la fin de la même phrase, les mots : « d'une région qui lui est limitrophe » sont remplacés par les mots : « de la région concernée » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de garder pour le déplacement d'un département entre deux régions, l'accord du département et de la région d'accueil.